

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

* *
*

Séance du 27 Mai 2015

STRATEGIE MOBILITES 2020/2025/2030

**1 – PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS COHERENCE URBANISME
TRANSPORTS**

**1.1 – Elaboration du Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de
Déplacements Urbains de la Grande Agglomération Toulousaine : définition des
modalités de la concertation publique.**

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, MME MARTI, MM TRAUTMANN, MME. TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. BRIAND, CHOLLET, LAGLEIZE, MOUDENC, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présent :

M. SUAUD.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME. ROUCHON.

Objet et motivation de la présente délibération

L'objet de la présente délibération porte sur la présentation des modalités d'organisation de la phase de concertation publique liée à l'élaboration du Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Grande Agglomération Toulousaine et permettant son adaptation au nouveau contexte métropolitain.

Cette première phase de concertation doit permettre une présentation des données stratégiques de mobilité 2020/2025/2030 et de recueillir l'avis des habitants de la grande agglomération toulousaine concernant le fonctionnement actuel et futur des territoires et la réalisation de nouveaux projets d'infrastructures de déplacements répondant à la structuration et au maillage des territoires ainsi qu'aux évolutions de mobilités urbaines.

Par délibération D 2015.02.04.1.1 du 4 février 2015, le Comité Syndical du SMTC a délibéré sur l'engagement de la révision du PDU de la Grande Agglomération Toulousaine, nommée **Projet Mobilités 2020-2025-2030**.

Le Comité Syndical du SMTC décide, dans le cadre de cette révision, en préalable à l'élaboration du projet et à l'engagement des procédures de consultation des personnes publiques associées et d'enquête publique d'ouvrir une phase de concertation avec la population :

- vu l'article 7 de loi constitutionnelle 2005/205 du 1^{er} mars 2005 relative à la Charte de l'Environnement de 2004 qui dispose que toute personne a le droit d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement,
- vu les articles L 124-1 à 8 du Code de l'Environnement concernant le droit d'accès pour toute personne à l'information relative à l'environnement.

La présente délibération en précise les modalités :

1. Le territoire concerné

Cette concertation sera menée selon différentes modalités sur l'ensemble du périmètre concerné par l'élaboration du Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du PDU de la Grande Agglomération Toulousaine, soit 115 communes dont 101 communes du Périmètre des Transports Urbains (les 37 communes de Toulouse Métropole, 36 communes du Sicoval, 16 communes du Muretain, 12 communes du SITPRT et 14 communes d'autres groupements intercommunaux).

2. Le calendrier

La concertation publique aura lieu du lundi 7 septembre au vendredi 2 octobre 2015.

3. Les objectifs

Les objectifs fixés à la concertation sont les suivants :

- Donner vie au Projet Mobilités 2020-2025-2030 sur le territoire en informant le public de la démarche engagée et des étapes du projet à venir,
- Présenter les données stratégiques de mobilité 2020/2025/2030 de la Grande Agglomération Toulousaine concernant le fonctionnement actuel et futur des territoires et la réalisation de nouveaux projets d'infrastructures de déplacements répondant à la structuration et au maillage des territoires ainsi qu'aux évolutions de mobilités urbaines.
- Interroger le public sur leur perception des enjeux de mobilités résultant de ces données stratégiques.
- Recueillir les avis des habitants pour construire le Projet Mobilités 2020-2025-2030 dans son ensemble.

4. Les modalités

- Information de la procédure de concertation et de contenu du projet de révision du PDU dans les médias locaux : presse écrite, télévision, radio, internet ... ;
- Organisation de réunions publiques d'information ;
- Distribution de supports d'information dans les boîtes aux lettres des habitants ;
- Accessibilité sur internet au Projet Mobilités 2020-2025-2030 sur la durée d'élaboration du projet, reprenant les communications, permettant le téléchargement de documents liés à la révision du PDU, permettant au public de transmettre des avis ;
- Mise à disposition du public d'un dossier de présentation du projet, au siège du SMTC 7 esplanade Compans Caffarelli à Toulouse, aux sièges des 8 intercommunalités et dans les 115 mairies des communes concernées par le périmètre de révision, accessible aux heures d'ouverture au public, accompagné d'un registre permettant aux personnes le souhaitant de consigner leurs observations.
- Organisation d'une exposition aux sièges des 8 intercommunalités concernées par le périmètre de révision (Toulouse métropole, Muretain, Sicoval, SITPRT, Axe Sud, Save au Touch, Coteau de Bellevue, Savés et Aussonnelle), accompagnée d'un registre permettant aux personnes le souhaitant de consigner leurs observations et d'une permanence pour répondre en direct au public.

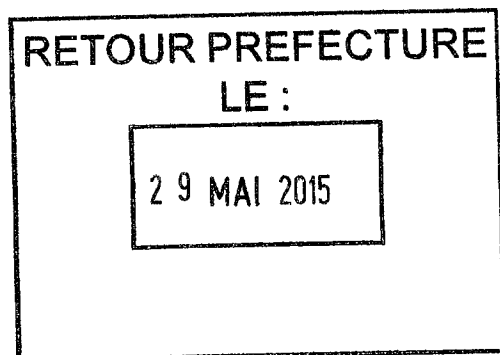
A l'issue de la période de consultation, un bilan sera fait de cette concertation publique lors d'un prochain Comité Syndical.

Le Comité Syndical

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des
votants:

ARTICLE 1 : APPROUVE les modalités d'organisation de la concertation publique du
Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du PDU de la Grande Agglomération
Toulousaine.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour
contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel Lattes". The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Jean-Michel LATTES